

Tutorat étudiants M2 MEEF contractuels alternants

Webinaire

Lundi 26 septembre 2022
14h00 - 15h00

Objectifs du webinar

- **Le master MEEF** : quelle organisation, quels attendus?
- **Les M2 contractuels alternants** : spécificités du public
- **Une articulation INSPE/tuteurs terrain** au service de la professionnalisation
- **Être tuteur** d'un étudiant contractuel alternant

Présentation du master MEEF

Des étudiants contractuels alternants inscrits en M2 MEEF

UNE FORMATION EN ALTERNANCE À L'INSPÉ DE BRETAGNE

Les publics accueillis à la rentrée 2022

Inscrits en master MEEF

M2 étudiants contractuels à tiers temps
(passeront un concours en 2023, fin de M2)

*Stage filé en responsabilité
(12 semaines)*

M2 étudiants en immersion professionnelle
(passeront un concours en 2023, fin de M2)

*Stage filé de pratique accompagnée
(12 semaines)*

En formation à l'INSPÉ

Fonctionnaires-stagiaires à mi-temps *

(lauréats d'un concours de la session 2022 et titulaires d'un autre master que le master MEEF)

Inscrits en diplôme
inter universitaire (DIU)

Parcours d'adaptation
Stage filé en responsabilité

Fonctionnaires-stagiaires à temps plein *

(lauréats d'un concours de la session 2022 et titulaires d'un master MEEF)

Parcours d'approfondissement ou de consolidation (10 à 20 jours de formation)
Stage en responsabilité sur l'année

* Arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires / NOR : MENH2138986A

- Stage massé : tous les jours de la semaine dans une école ou en établissement pendant une période déterminée
- Stage filé : présence deux ou trois jours par semaine dans une école ou un établissement, le reste de la semaine en formation

Webinaire Tutorat étudiant contractuel alternant

Cadre réglementaire de référence

[Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation \(arrêté du 1er juillet 2013\)](#)

Il fonde la construction de la formation et des outils de suivi des professeurs et CPE stagiaires.

[Le référentiel de formation "former aux métiers du professorat et de l'éducation" \(annexé à l'arrêté du 28 mai 2019\)](#)

[Le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF \(arrêté du 24 juillet 2020\)](#)

Le contenu du master « MEEF » prend appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Webinaire Tutorat étudiant contractuel alternant

Le **master MEEF** est le master dédié à la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

[L'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation \(INSPÉ\) de Bretagne](#) est une composante de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO). Le master MEEF est dispensé en partenariat avec les autres universités bretonnes : Rennes 1, Rennes 2 et l'UBS, selon la discipline et le lieu de formation.



Les étudiants du second degré sont formés sur les sites de Brest, Lorient ou Rennes selon la discipline et / ou le lieu d'affectation en EPLE.

Mention 2nd degré - Parcours disciplinaires

Intitulé d'UE	Volume horaire		ECTS				Commentaires
	M1	M2	S7	S8	S9	S10	
UE1 * Conception et pilotage d'un enseignement inclusif UE1.1, UE1.2, UE1.3, UE1.4	319	195	16	14	13	11	Déclinée par parcours UFR/INSPÉ
UE2 Communauté éducative	70	36	5	0	5	0	Tronc commun (ensei- gnements mutualisés)
UE3 Recherche	50	30	4	8	0	8	Méthodologie de la recherche
UE4 Pratique réflexive	56	20	5	6	12	11	Tronc commun et décliné dans les parcours UE non compensable
UE5 Langue	24	0	0	2	0	0	Certification possible UE non compensable
Totaux	519	281	30	30	30	30	

* 50 heures en plus pour les parcours bi-disciplinaires

Modifier le nom
CCDM

Webinaire Tutorat étudiant contractuel alternant

Les maquettes spécifiques par parcours

<http://www.inspe-bretagne.fr/l-offre-de-formation/metiers-de-l-enseignement-de-l-education-et-de-la-formation-second-degre>

Mention encadrement éducatif - Parcours conseiller principal d'éducation

Intitulé d'UE	Volume horaire		ECTS				Commentaires
	M1	M2	S7	S8	S9	S10	
UE0 Politique éducative	125	66	7	5	6	3	Déclinée par parcours UFR/INSPÉ
UE1 Parcours de formation des élèves	139	63	6	6	8	3	Décliné par parcours UFR/INSPÉ
UE2 Communauté éducative	133	66	6	6	6	2	Tronc commun (ensei- gnements mutualisés)
UE3 Recherche	50	30	6	6	0	12	Méthodologie de la recherche
UE4 Pratique réflexive	52	52	5	5	10	10	Tronc commun et décliné dans les parcours UE non compensable
UE5 Langue	24	0	0	2	0	0	Certification possible UE non compensable
Totaux	523	277	30	30	30	30	

Modifier le nom
CCDM



ACADÉMIE
DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Parcours de l'étudiant contractuel alternant

L'alternance au coeur du projet de formation

M : Master

S : Semestre



JUIN ▶ Epreuves d'admission

AVRIL ▶ Epreuves d'admissibilité

examen
1^{er} semestre

examen
2nd semestre

examen
3^{ème} semestre

examen
4^{ème} semestre

M1



M1



M2



M2



Stages massés (6 semaines) :
observation et pratique
accompagnée

- M2 étudiants en immersion professionnelle : stage filé de pratique accompagnée (12 semaines)
- M2 étudiants contractuels à tiers temps : stage filé en responsabilité (12 semaines)

Webinaire Tutorat étudiant contractuel alternant

PLC ou PLP	EPS	CPE
6 heures	6 heures et un forfait de 24 heures supplémentaires	12 heures

- Formation à l'INSPÉ le jeudi et vendredi
- Rémunération mensuelle brute de 865 euros

Être tuteur terrain d'un étudiant contractuel alternant

Webinaire Tutorat étudiant contractuel alternant

Le tuteur terrain est désigné **conjointement** par le chef d'établissement et les corps d'inspection

Le **RMO** (Responsable de la Mise en Oeuvre par parcours), à l'INSPÉ, est également en lien avec les tuteurs terrain.

La clé de voûte de l'accompagnement est le **tutorat mixte** (tuteur INSPÉ / tuteur terrain). Des visites du tuteur INSPÉ au semestre 9 et au semestre 10

Webinaire Tutorat étudiant contractuel alternant

Des outils de suivi du stage pour permettre une progressivité :
observation, co-animation, co-construction des séances...

Un accompagnement qui doit permettre à l'étudiant contractuel alternant
d'opérer une analyse réflexive sur les compétences développées dans le
cadre de l'alternance (stage et formation)

Webinaire Tutorat étudiant contractuel alternant

Le tuteur terrain

- accompagne l'étudiant durant l'année scolaire
- participe à sa formation (aider l'étudiant à identifier ses points forts et ses marges de progrès)
- assure au minimum 3 visites et 3 entretiens formalisés

A noter : une journée de formation est programmée **le jeudi 9 février 2023**

Webinaire Tutorat étudiant contractuel alternant

Rémunération du tuteur terrain

Contractuels alternants : rémunération annuelle versée, après service fait, en fin d'année scolaire par la DPE (800 € brut).



ACADÉMIE
DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Concours de recrutement des enseignants du second degré et CPE

Concours de recrutement des enseignants du second degré et CPE

La réforme de la formation initiale induit un recrutement au niveau master (inscription en master 2 MEEF dans l'année en cours) pour les concours externes.

Les épreuves ont été modifiées lors de la session 2022 (arrêté du 25 janvier 2021).

Tous les programmes et descriptifs des épreuves sont consultables en ligne :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid157430/les-epreuves-des-concours-recrutement-enseignants-second-degre.html>

Concours de recrutement des enseignants du second degré et CPE

Focus sur la nouvelle épreuve d'admission commune à tous les concours externes (premier et second degré, CPE) : épreuve d'entretien

Elle porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. Après une présentation de son parcours et un échange avec le jury, le candidat élabore un raisonnement autour de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire.

L'alternance INSPÉ / EPLE permet d'appréhender des études de situation et d'échanger avec les autres acteurs de l'établissement afin de se construire des repères réglementaires, éthiques et pédagogiques.